

DÉCISION

Décision n° 2024-D-066 portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

VU la délibération n°2020-D-032 du 2 novembre 2020 portant délégation du conseil d'administration ;

VU la décision n° 2024-D-012 portant modification du tableau des effectifs en date du 26 février 2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'actualiser les besoins de l'établissement ;

DÉCIDE

Article 1er : La création des emplois permanents suivants :

- 1 emploi fonctionnel de directeur général des services ;
- 2 emplois fonctionnels de directeur général adjoint ;
- 3 postes d'adjoint administratif territorial ;
- 2 postes de rédacteur principal de 1ère classe ;
- 1 poste de médecin de 1ère classe ;
- 1 pose d'infirmier en soins généraux hors classe.



Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 : La directrice des services est chargée de l'exécution de la présente qui sera transmise à monsieur le Préfet l'Hérault et affichée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.

Fait à Montpellier,

Le 31/12/2024.

Le président du CDG 34,

Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 31/12/2024 et de sa publication le 31/12/2024.

Décision n°2024-D-066